



# MUNICIPALITÉ DU CANTON DE ROXTON

216, rang Ste-Geneviève, Roxton Falls (Québec) J0H 1E0

Téléphone : (450) 548-2500 Téléc. : (450) 548-2412

Courriel : [info@cantonderoxton.qc.ca](mailto:info@cantonderoxton.qc.ca)

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 324-2018

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière QUE :**

Lors de la session ordinaire du conseil tenue le 10 septembre 2018, les membres du conseil ont adopté le règlement suivant :

- ✓ -Règlement 324-2018 modifiant le règlement numéro 309-2016 portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité du Canton de Roxton.

Ce règlement a pour objet d'établir des règles d'après-mandat pour les employés identifiés dans la loi. Ces règles étant intégrées dans le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement peut le faire en s'adressant au bureau municipal, au 216, rang Ste-Geneviève, aux heures régulières d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ à Roxton Falls ce treizième jour (13e) jour du mois de septembre de l'année deux mille dix-huit (2018).

---

Caroline Choquette  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière



# MUNICIPALITÉ DU CANTON DE ROXTON

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Canton de Roxton, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 13 septembre 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13e jour du mois de septembre 2018.

---

Caroline Choquette  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière